

**Arrêté n°2022-04-11-07 portant composition du bureau présidentiel de la  
Commission d'expertise scientifique  
Section 08-10-18**

**La Présidente de l'université de Poitiers**

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu la délibération n°CA-04-06-2021-02 du 4 juin 2021 portant approbation des Statuts de l'Université de Poitiers, et notamment son article 23-1 ;
- Vu la délibération n°CA-26-11-2021-03 du 26 novembre 2021 portant approbation du Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°CA-28-01-2022-05 du 28 janvier 2022 portant approbation du règlement des Commissions d'expertise scientifique ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-17-07 portant composition de la Commission d'expertise scientifique – Section 08-10-18 ;
- Vu le procès-verbal de dépouillement en date du 6 avril 2022.

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> : Composition du bureau présidentiel de la CES section 08-10-18 :**

Président : Mathias LANVIN (PR)  
Vice-présidente : Anne DEBROSSE (MCF)

**Article 2 : Publicité et exécution**

La Directrice de l'UFR Lettres et langues ainsi que sa responsable administrative sont chargées de l'affichage du présent arrêté, qui sera également publié au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 11 avril 2022

**La Présidente de l'université de Poitiers**

**Virginie LAVAL**

